



# Organisation du temps du travail et licenciement

Par **virginie duhamel**, le **24/04/2018** à **14:31**

bonjour,

mon compagnon travaille à temps plein dans une association depuis 10 ans. il reçoit tous les mois un planning mensuel car il travaille la nuit , les soirées et week end et jour férié. depuis plusieurs années, des irrégularités sont présentes: planning donné trois jours avant son commencement, non respect des temps de repos ( heure de réunion rendu obligatoire durant son temps de repos et mise en heure supplémentaire), trois fois sur une même journée appelé pour un changement de planning, bilan annuel d'évaluation non fait avec lui et signé à sa place etc. dernièrement cette situation n'était plus tenable car nous avons un bébé et cela rend difficile sa garde. a plusieurs reprises mon compagnon a signifié les irrégularités à sa direction qui n'en a pas pris fait.

mon compagnon a été convoqué pendant son temps de repos et le président de l'association lui a dit que cette situation ne pouvait plus durer et qu'il devait partir car il n'était pas assez souple sur ces horaires de travail alors qu'il l'a été auparavant. une procédure pour une rupture conventionnelle a été engagé mais n'a pas aboutie car la direction n'a pas voulu accéder à ses demandes et aujourd'hui il vient de recevoir une lettre de convocation à un rendez vous pour un licenciement. mon compagnon est au bout du rouleau et c'est pourquoi c'est moi qui vous écrit et nous ne savons plus quoi faire. dans notre société les salariés ont il encore des droits. je vous remercie pour les réponses que vous pourrez nous apporter

Par **P.M.**, le **24/04/2018** à **23:07**

Bonjour,

Je conseillerais déjà au salarié de se faire assister lors de l'entretien préalable de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié...